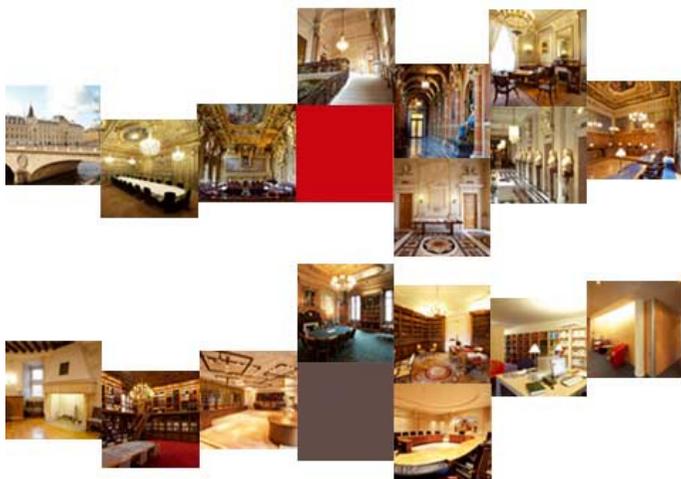


Ce colloque est organisé par la chambre criminelle de la Cour de cassation en partenariat avec l'institut de recherche en droit européen international et comparé IRDEIC de l'Université Toulouse 1 Capitole.



Inscription :

Entrée sur présentation d'une pièce d'identité avec inscription préalable obligatoire sur le site internet : www.courdecassation.fr

Informations : Gaëlle LE MERER irdeic@ut-capitole.fr

Manifestation validée au titre de la formation continue des magistrats et des avocats



COLLOQUE À LA COUR DE CASSATION



**LA CHAMBRE CRIMINELLE
DE LA COUR DE CASSATION
FACE AUX
DROITS EUROPÉENS**

(Conv EDH et Union Européenne)

**7 octobre 2016
de 9h à 17h**

Grand'chambre de la Cour de cassation

Entrée par le 5 quai de l'Horloge, Paris 1er, sur présentation d'une pièce d'identité avec inscription préalable obligatoire sur le site internet : www.courdecassation.fr

Informations : Gaëlle LE MERER irdeic@ut-capitole.fr



Manifestation co-organisée par la
Cour de cassation et l'IRDEIC

et validée au titre de la formation continue
des magistrats et des avocats



**Colloque sous la responsabilité scientifique de
MM Didier Guérin, président de la chambre criminelle et
Bertrand de Lamy, professeur à UT1 Capitole**

Matinée :

09h : Ouverture par *MM D Guérin et B de Lamy*

Présidence de la matinée: *M François Cordier*,
premier avocat général à la Cour de cassation

09h15: Introduction: La construction des Europe pénales,
par *M Henri Labayle*, professeur à l'Université de Pau et des
pays de l'Adour

Des principes de Droit pénal européen :

**09h45 : La légalité pénale à la lumière des droits euro-
péens**, par *M Pascal Beauvais*, professeur à l'Université de
Paris Ouest

Réaction de *M Christophe Soulard*, conseiller à la chambre
criminelle

10h 30 : Pause

**10h45: La reconnaissance mutuelle des décisions pénales
dans l'Union Européenne principe fondateur de l'Europe
pénale**, par *Mme Guillemine Taupiac-Nouvel*, maître de
conférences à l'Université de Pau et des pays de l'Adour
Réaction de *M Jean-Baptiste Parlos*, conseiller à la chambre
criminelle

**11h30: La chambre criminelle face au contrôle de
proportionnalité en droit pénal européen
(la proportionnalité est-elle l'avenir du droit pénal européen?)**
par *M Bertrand de Lamy*, professeur à l'Université Toulouse I
Capitole

Réaction par *Mme Elisabeth Pichon*, conseiller à la chambre
criminelle

12h15: déjeuner libre

Après midi :

**La mise en œuvre du droit pénal européen par la chambre
criminelle, les exemples de la garde à vue, du droit pénal
financier et du principe non bis in idem**

14h : Table ronde sous la présidence de *M Bruno Cotte*,
président honoraire de la chambre criminelle de la Cour de
cassation, membre de l'Institut de France

Intervenants :

M Yves Bot, avocat général à la Cour de justice de l'UE

M Antoine Botton, professeur à l'Université Toulouse I Capitole

M Josep Casadevall, vice président honoraire de la Cour EDH

Mme Elisabeth de la Lance, conseiller à la chambre criminelle

M Marc Segonds, professeur à l'Université Toulouse I Capitole,
avocat

M Gilles Straehli, conseiller à la chambre criminelle

Propos conclusifs : *M Jacques-Henri Robert*, professeur émérite
de l'Université Paris II